

## FORMATION ET TEST CACES<sup>®</sup> GRUES AUXILIAIRES DE CHARGEMENT

### PUBLIC CONCERNE

L'ensemble des personnels de l'entreprise amenés à utiliser ces équipements : chauffeurs, magasiniers, personnels de parc.

### OBJECTIFS DE LA FORMATION

- être capable d'utiliser en sécurité les équipements de manutention embarqués : bras hydrauliques et grues auxiliaires,
- rappeler les règles essentielles d'élingage et de protection individuelle,
- permettre l'habilitation des salariés selon les dispositions en vigueur,
- Préparer les conducteurs de grues auxiliaires de chargement (G.A.C.) au Certificat d'Aptitude à la Conduite En Sécurité (CACES<sup>®</sup>) des G.A.C.

### CONTEXTE REGLEMENTAIRE

Décret et arrêté du 02/12/98.  
Recommandation R390 de la CNAM.

### PROGRAMME DE FORMATION

#### I – Formation pratique et théorique

1. Les différents types de matériel utilisés dans les entreprises et leur technologie
2. Législation particulière
3. Utilisation des engins
  - préparation des opérations,
  - calage du véhicule,
  - exercices à vide,
  - exercice en charge : prise et dépose de charges,
  - reprise du balancement,
  - équipements complémentaires et de préhension.
4. Les règles d'élingage liées à l'utilisation des engins
  - vocabulaire spécifique,
  - centre de gravité, angle d'élingage 2 brins, 4 brins,
  - « coefficient de majoration de sécurité » en fonction de l'angle d'élingage.

### 5. Utilisation des engins de sécurité

- protections individuelles : casques, gants, chaussures...
- précaution par rapport à l'environnement,
- respect des abaques de charges,
- entretien et maintenance du matériel.

## II - Test CACES® pratique et théorique

### VALIDATION

Au regard des résultats des épreuves pratiques et théoriques, délivrance des " CACES ®". Remise également d'une "autorisation de conduite" pour chaque stagiaire, qu'il appartiendra à l'employeur de remplir " **après avoir vérifié que l'opérateur connaît les lieux et a reçu les instructions à respecter sur le ou les sites d'utilisation**". Le dispositif de formation doit par ailleurs être enregistré dans le registre de sécurité de l'entreprise.

### REACTUALISATION

Le CACES ® est valable cinq ans. Le conducteur de grue auxiliaire de chargement doit réactualiser ses connaissances et repasser le test d'évaluation au moins tous les cinq ans (si le conducteur est impliqué dans un accident avec arrêt, il est conseillé, en fonction des circonstances de l'accident, de réactualiser ses connaissances et de lui faire repasser le test d'évaluation complet).

Tous les stagiaires sont enregistrés dans notre échéancier et nous avertissons les employeurs en temps voulu lorsque nous les connaissons.

### MODALITES A METTRE EN OEUVRE

Une salle pour la formation théorique et « les conditions normales » d'utilisation de la ou des grues auxiliaires embarquées pour la pratique.